

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	5 (1917)
Heft:	51
Artikel:	L'éligibilité des femmes à la Chambre hollandaise
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-252663

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE.....	Fr. 2.50
ETRANGER... .	3.50
Le Numéro....	0.20

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)

Compte de Chèques I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ANNONCES

La case, par an	Fr. 18.—
2 cases. . . .	35.—
La ligne, par insertion	0.25

SOMMAIRE : A relire au début de l'année nouvelle. — L'éligibilité des femmes à la Chambre hollandaise. — La Fédération abolitionniste et la morale : E. F.-N. — De ci, de là... — Celles qui travaillent : III. Les femmes dans les professions commerciales : E. Gd. — Notre Bibliothèque : *Ernest Naville, sa vie et sa pensée ; Cours d'Education nationale ; les Femmes et la grande guerre*; brochures reçues. — A travers les Sociétés féminines.

AVIS IMPORTANT

Nous prions nos abonnés de Suisse de bien vouloir verser à notre compte de chèques (I. 943), dans tous les bureaux de poste le montant de leur abonnement pour 1917 (2 fr. 55). A partir du 1^{er} février, les abonnements non encore payés seront perçus par remboursement postal.

Quant à nos abonnés de l'étranger, nous les prions de bien vouloir nous adresser dans le courant de ce mois le montant de leur abonnement (3 fr. 50) par mandat-poste ou par coupons internationaux.

Nous rappelons enfin que nous tenons des numéros spéciaux gratuits à la disposition de tous ceux qui voudraient, au début d'une année nouvelle, faire connaître notre journal, et que nous en expédions nous-mêmes à toutes les adresses que l'on voudra nous indiquer. Le nombre de nos abonnés ne baisse pas, mais ne s'accroît guère non plus, et pour que notre journal puisse être tout ce qu'il ambitionne, il a besoin de l'aide de tous ses amis.

L'Administration du Mouvement Féministe.

A relire au début de l'année nouvelle

(Dédicé à ceux qui veulent devenir des chefs).

I. — Pour travailler en faveur d'une cause moderne, il faut se servir de moyens d'action modernes : presse, affiches, brochures, grandes assemblées publiques. Il le faut, sans s'affrayer des termes de propagande ou d'agitation. Faute de quoi le mouvement s'arrête.

II. — Une organisation moderne ne doit pas faire de dettes. C'est une entreprise qui doit couvrir elle-même ses frais. Que l'on en cherche les moyens, si l'on veut arriver au but.

III. — Ne crois pas que tu sois indispensable. Travaille et agis, mais prépare constamment de jeunes forces qui pourront te remplacer un jour. Ne te vante pas que tout repose sur tes épaules : ce n'est pas faire l'éloge de tes capacités, mais prouver simplement que tu n'as pas le don de l'organisation du travail.

IV. — Si tu es un chef, sois un modèle d'exactitude dans les petites choses. Si tu présides une séance, ouvre-la à l'heure ; si tu te charges d'un travail, accomplis-le. Dans les questions d'argent, sois méticuleux. La fantaisie est la ruine d'un mouvement, de même que l'indolence de ses chefs lui enlève toute valeur éducative.

V. — S'il surgit des questions personnelles, déblaies-en au plus vite le terrain. T'en occuper, les combattre, c'est faire perdre six mois de progrès à ton œuvre.

VI. — Il y a trois sortes de collaborateurs qui sont pénibles : les bavards ; ceux qui sont persuadés de leur supériorité, et ceux qui sont toujours et partout opposition. Supporte les premiers, sans perdre ta bonne humeur ; ne prends pas au sérieux les seconds ; donne du travail aux troisièmes jusqu'à ce qu'ils se taisent. Les combattre, soit les uns soit les autres, c'est gaspiller sa force nerveuse, et les confirmer dans leurs défauts. Ils ne sont dans notre travail que le grincement de la scie, qui va et vient.

VII. — Qui n'a jamais été déconcerté par l'attitude des opportunistes ? Ils disent : « Ici, le terrain n'est pas favorable... » Ou : « Par égard pour nos autorités, nous devons être prudents ». Ou bien : « Nous ne sommes pas assez forts pour entreprendre ceci ou cela... » Ou encore : « En principe, je suis d'accord avec vous, mais pour des motifs de tactique, je demande instamment que l'on s'abstienne. » Ils oublient tous, ces gens-là, qu'un honorable échec vaut mieux pour une cause qu'une abstention indifférente, et que ce n'est que par une série d'insuccès que l'on atteint enfin son but. Donc, du courage et de l'audace !

VIII. — Tu as sacrifié ton temps et tes forces, tu as travaillé avec ardeur et dévouement, et l'ingratITUDE a été ta récompense. Mes amis, laissons de côté les effets pathétiques. C'est le secret profond de toutes nos œuvres : ceux qui veulent jouir, et briller, et se vanter y perdent leur temps ; mais ceux qui leur consacrent dans l'ombre un travail désintéressé et sérieux savent alors ce que valent la domination de soi-même, la connaissance des hommes, la sagesse, la solidarité. La Bible ne dit-elle pas : « Celui qui a perdu sa vie la gagnera ».

Extrait et traduit librement des
Neue Bahnen.

L'éligibilité des femmes à la Chambre hollandaise

Peut-être nos lecteurs n'ont-ils pas tous relevé dans la presse quotidienne une dépêche de Hollande, datée des premiers jours de novembre, et que la grève des typographes nous a seule empêchée de commenter plus tôt, annonçant que le Parlement des Pays-Bas avait voté en première lecture un projet de loi qui

reconnait aux femmes... non pas l'électorat, mais l'éligibilité, cette éligibilité dont tant de nos adversaires se font une bête noire ! Si cette disposition, qui doit être encore votée en seconde lecture par la Première Chambre, puis en troisième lecture et à une majorité des deux tiers par les Etats-Généraux du royaume, avant d'être soumise à la sanction royale, double victorieusement tous ces caps dangereux, on assistera en Hollande à ce spectacle bizarre de femmes députées, élues par des hommes seuls, et n'ayant pas elles-mêmes le droit de vote ! Est-ce par crainte de la masse féminine, que les législateurs se représentent toujours insuffisamment politiquement éduquée, et par sympathie pour quelques femmes d'élite, de la collaboration utile desquelles on ne voudrait pas se priver, que ce projet pour le moins illogique — bien que masculin ! — a trouvé de l'écho ? Ou est-ce pour étouffer sans en avoir l'air toute velléité féministe, en étant bien assuré que jamais des hommes n'éliront des femmes pour les représenter au Parlement ?...

Nous publierons prochainement sur ce sujet une lettre de notre correspondante particulière de Hollande, et des détails circonstanciés sur l'activité des Sociétés suffragistes de ce pays ; mais nous tenions dès aujourd'hui à attirer l'attention de nos lecteurs sur un fait, qui constitue, malgré tout, un progrès pour notre mouvement.

La Fédération abolitionniste et la morale

De nos jours, les questions de morale ne sont pas au premier plan des préoccupations du public. Cependant il est nécessaire de les faire surnager, et de les tirer de l'oubli où elles languissent.

Pour nous, abolitionnistes, l'heure est grave; plus que jamais il est urgent d'avoir l'œil ouvert, afin de surveiller et si possible de prévenir les retours offensifs de notre ennemi : « la réglementation des mœurs ». On nous dit : la Fédération abolitionniste a fait son temps. Genève, seule parmi les villes de Suisse a le triste privilège de posséder des maisons patentées. Travaillez, si vous voulez à Genève ; la question la concerne seule, et n'intéresse pas le reste du pays.

Voici ce que nous répondons : la Fédération abolitionniste est plus nécessaire que jamais. Nous vivons dans des temps troublés, l'Europe presque entière est militarisée ; or, qui dit pouvoir militaire dit réglementation des mœurs. Celle-ci est presqu'un dogme pour les chefs militaires. Les Anglais seuls parmi les grandes nations se sont à demi-dégradés de ce préjugé. Mais il a cours chez nous, nous savons que le médecin-chef de notre armée n'est pas un abolitionniste. Supposons un instant, par impossible, que nos autorités civiles, municipales ou communales, soient pressenties au sujet de l'établissement d'une réglementation médicale dans les villes ou villages où nos troupes sont cantonnées. Quel accueil recevrait cette circulaire auprès de deux ou trois de nos autorités et de l'opinion publique ? Nous nous demandons si les premières, avant de délibérer sur le sujet, se documenteraient suffisamment, consulteraient les archives que la Fédération abolitionniste accumule méthodiquement et scientifiquement depuis 30 ans, avant de formuler leur vote ?

Quant à l'opinion publique, sommes-nous certaines d'en avoir une sur cette question-là ?

Notre peuple ne sait pas assez ce qu'en traîne avec elle la maison de tolérance. Il ignore que cette institution est la cause primordiale de la traîte des blanches. Il ne voit que le fait simple et brutal : des femmes vicieuses et paresseuses qui servent, avec

un minimum de danger et de frais, aux instincts que l'homme n'est pas capable de réprimer. Réduite à cela la réglementation, toute en restant une chose répugnante, perd pour le public les trois-quarts de son poison. Mais pour nous qui connaissons les hontes, les misères, les désespoirs qui se cachent derrière les volets clos de ces bouges ; qui savons que, pour beaucoup de celles qui sont là, la vie est un enfer, nous qui avons recueilli les larmes de joie de celles qui retournaient vers la liberté, les larmes de douleur de celles qui voyaient poindre la délivrance trop tard, alors que leurs pauvres corps usés ne pouvaient plus les soutenir sur le chemin de la vie nouvelle, nous qui avons assisté à tant de révoltes, à tant d'explosions d'amertume, à tant de lassitude, à tant de dégoût de l'existence, nous nous taxerions de lâches si nous ne dénoncions le péril de la réglementation.

A côté du sort déplorable des pensionnaires, que dire des risques physiques et moraux que courrent ceux qui les fréquentent ? Que de ruines, que de troubles qui retentissent sur la famille, comme sur l'individu. Ne sait-on pas que la maison patentée voit entrer plus d'hommes mariés que de célibataires ? Le principe délétère du vice non seulement permis, mais nécessaire, empoisonnerait notre jeunesse, et nous laisserions s'établir dans notre pays pour lequel nous avons un si haut idéal, un système qui proclamerait cette doctrine ?

La réglementation des mœurs est non seulement l'ennemie de la Fédération abolitionniste, elle est aussi et surtout l'adversaire de la morale. Voilà pourquoi nous ne nous laisserons jamais convaincre que notre Fédération ait fait son temps. Combattre la maison de tolérance n'est qu'un numéro de son programme, et non son programme tout entier, comme on se l'imagine trop souvent. Sur notre étendard qui, dans l'atmosphère alourdie du matérialisme du jour, a parfois tant de peine à flotter, sont inscrits ces mots : « Morale et Justice égales pour les deux sexes ». C'est pour faire triompher ce principe que nous avons à livrer nos plus rudes assauts, et nous nous heurtons dans ce combat au résultat direct de l'action dissolvante de la réglementation des mœurs. Qui, en effet, a contribué davantage à sanctionner, à consacrer le préjugé de la double morale si ce n'est la réglementation, qui veut immuniser l'homme contre la conséquence de ses écarts de conduite, tandis qu'elle réduit la femme à un esclavage honteux ? C'est une chose extraordinaire, stupéfiante, de constater la déformation morale produite par la réglementation des mœurs dans notre société, soi-disant chrétienne. Pour une faute commise à deux, la femme seule est considérée comme responsable et déshonorée. Cette doctrine a régné pendant des siècles sans rencontrer de détracteurs. Autrefois on déportait les femmes de mauvaise vie, de nos jours, dans quelques pays, on se contente de les emprisonner. De tous temps leurs complices se sont tirés sans dommage de leurs aventures, et ceci et cela renvoient à l'approbation de la majorité des honnêtes gens. Cependant, si au cours des siècles, les choses ne sont pas profondément modifiées sous ce rapport, elles se sont sensiblement améliorées, nos codes en témoignent et nous sommes heureux de cette évolution pour lente qu'elle nous paraît. Mais que de chemin il reste à faire ! et que la morale bourgeoise est encore arriérée ! Elle sourit avec indulgence aux « bonnes fortunes » des jeunes gens, et ne fronce les sourcils que quand la jeune fille fait acte d'indépendance. Le code de morale de plus d'un père de famille est affaire de gros sous. Il dit à son fils : « Amuse-toi comme tu voudras, mais arrange-toi à ce que cela me coûte le moins cher possible », et ainsi le porte-monnaie devient un critère moral. Par contre la fille de ce même père sera protégée, comme par un